

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc. 3918/04 corr. 1
29 juillet 2004
Original: anglais

PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL
POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE JUILLET 2004 ET JUIN 2005
DE LA MISSION SPÉCIALE DE L'OEA
POUR LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI

Ce document est distribué aux missions permanentes
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation.

NOTE EXPLICATIVE

Le présent document est présenté par le Secrétariat général pour aider les membres du Conseil permanent à réexaminer les mandats de la Mission spéciale détachée par l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti, comme le demande le paragraphe 9 du dispositif de la résolution AG/RES. 2058 (XXXIV-O/04). Conformément au paragraphe 8 du dispositif de cette résolution, la présente proposition de Plan de travail a été jointe à une lettre envoyée aux ministres des affaires étrangères des États membres de même qu'aux Observateurs permanents pour leur demander d'appuyer le travail de la Mission spéciale.

**ORGANISATION DES ETATS AMÉRICAINS
ORGANIZAÇÃO DOS ESTADOS AMERICANOS
ORGANIZACION DE LOS ESTADOS AMERICANOS
ORGANIZATION OF AMERICAN STATES**



**MISSION SPÉCIALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS
AMÉRICAINS POUR LE RENFORCEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN HAÏTI**

**PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL
POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE JUILLET 2004
ET JUIN 2005**

Port-au-Prince, 22 juin 2004

Table des matières

- I. Généralités
- II. Structure et plan de travail proposés
 - A. Bureau du RSSG/CDM
 - B. Bureau du CADM/Pilier Droits de la personne & sécurité
 - C. Pilier Affaires politiques
 - D. Pilier Gouvernance & justice et renforcement des institutions
 - E. Bureau de l'information
 - F. Bureau d'appui administratif
- III. Besoins en personnel & coûts estimatifs

Annexes

- I. Proposition relative aux besoins en personnel
- II. Coûts estimatifs de l'exécution des programmes
- III. Coûts estimatifs de fonctionnement

**Mission spéciale de l'Organisation des États Américains
pour le renforcement de la démocratie en Haïti
Proposition de Plan de travail pour la période juillet 2004 - juin 2005**

I. GÉNÉRALITÉS

1. Depuis son déploiement, c'est-à-dire en 2002, la Mission spéciale détachée par l'Organisation des États Américains pour le renforcement de la démocratie en Haïti (ci-dessous "la Mission spéciale") a exercé ses activités en vertu des dispositions de la résolution du Conseil permanent CP/RES. 806, en ayant pour mandat de contribuer au règlement de la crise politique alors en cours, notamment "en aidant le Gouvernement d'Haïti à renforcer son processus démocratique politique et institutionnel". En septembre 2002, le mandat de la Mission spéciale a été réaffirmé et élargi au moyen de la résolution CP/RES. 822. Cependant, la situation politique en Haïti a changé d'une façon radicale en raison de la résignation et du départ soudain de l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide et de la constitution d'un gouvernement de transition le 29 février 2004. Ces événements ont donné lieu au déploiement d'une force multinationale intérimaire (MIF) autorisée par les Nations Unies, qui a transféré son autorité à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) le 1^{er} juin.

2. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a confié à la MINUSTAH un mandat musclé qui porte sur des moyens importants pour le renforcement de la Police nationale haïtienne (PNH). À la lumière de ce nouvel élément, la Mission spéciale a entrepris de réduire le nombre des effectifs de son pilier Sécurité, chargé d'activités liées à la professionnalisation de la PNH comparables aux activités menées par la MINUSTAH. Cette compression des effectifs, dont le nombre sera ramené de 25 à six, sera achevée d'ici à la fin juin 2004 dans le cadre de la restructuration de la Mission spéciale opérée dans le nouveau contexte.

3. Étant donné son expérience globale et sa bonne connaissance de la situation en Haïti, la Mission spéciale est bien équipée pour continuer de renforcer le processus démocratique en Haïti. Le gouvernement de transition, les membres de la communauté internationale, les partis politiques et les groupes de la société civile ont déclaré qu'il était nécessaire que l'OEA continue d'apporter son soutien. S'adressant au Conseil permanent le 6 mai 2004, le Premier Ministre du gouvernement de transition a exprimé l'espoir que l'Organisation contribuera au renforcement et à la promotion des institutions et processus électoraux. De plus, par sa résolution 1542 le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a défini le mandat de la MINUSTAH, a demandé que celle-ci "se concerta avec l'OEA et la CARICOM et coopère avec elles".

4. Le 13 mai 2004, le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent un rapport des activités de l'OEA en Haïti, comprenant des recommandations en vue de ses futurs travaux. Le Secrétaire général a déclaré:

"L'OEA est en mesure de fournir expertise et aide technique non seulement pour la préparation et la tenue d'élections, mais aussi pour la consolidation du processus démocratique [...notamment] en ce qui concerne le renforcement du principe de la primauté du droit et l'amélioration du niveau du respect des droits de la personne. [L'Organisation] chercherait à accroître la participation globale au processus pré-électoral, à faciliter la

modernisation du système électoral, à renforcer les institutions haïtiennes rattachées au processus électoral et à promouvoir le dialogue et les mesures de création de consensus... Au nombre des nombreux autres domaines de travail possibles, mentionnons notamment des tâches clés qui consistent à maintenir des contacts étroits avec les partis politiques, à organiser la formation appropriée, à contribuer au financement d'activités et à fournir, sur demande, des conseils techniques”.

5. Le 8 juin, l'Assemblée générale a adopté la résolution AG/RES. 2058, par laquelle elle réaffirme son soutien aux activités de la Mission spéciale dans la “revitalisation des institutions démocratiques relatives à la sécurité, à la justice, aux droits humains et à la gouvernance démocratique”. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande à la Mission spéciale – conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Charte démocratique interaméricaine– de “prêter assistance au Conseil électoral provisoire dans la préparation, l'organisation et la supervision des élections, ainsi que dans la proclamation des résultats du scrutin, de concert avec la MINUSTAH”.

6. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale décide de “charger le Conseil permanent de réexaminer les mandats de la Mission spéciale détachée par l'OEA à la lumière des circonstances actuelles”; elle donne aussi de premières orientations quant aux domaines dans lesquels il conviendrait, selon elle, que l'OEA mène ses futures activités. Ces domaines sont, en fait, compatibles avec plusieurs aspects des mandats figurant dans les résolutions 806 et 822 du Conseil permanent, et fournissent un cadre bien défini pour la poursuite de ses activités dans un avenir proche.

7. À titre de suivi de la demande présentée par le Premier Ministre du gouvernement de transition (voir le paragraphe 3), le Secrétaire général adjoint a désigné une mission d'évaluation électorale de l'OEA composée de trois membres, qui a effectué une visite en Haïti du 9 au 16 juin. Les membres de la Mission spéciale ont donné des informations générales à la Mission d'évaluation électorale et l'ont accompagnée dans tous ses déplacements, y compris aux réunions avec les membres du Conseil électoral provisoire (CEP) et la mission d'évaluation électorale des Nations Unies (qui a eu lieu simultanément). En ce qui concerne les futures activités de l'OEA concernant les élections, une proposition séparée sera présentée par la mission d'évaluation électorale de l'OEA.

8. À la lumière des éléments susmentionnés, et conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 2058, la Mission spéciale soumet pour examen ce plan de travail/document de référence, qui pourra servir de base pour l'exécution de son mandat au cours des 12 prochains mois. Celui-ci recouvre les six domaines suivants:

- Renforcement des partis politiques;
- Gouvernance, spécialement axée sur la décentralisation;
- Justice/primauté du droit, au moyen du renforcement des institutions d'État;
- Processus électoral (au moyen d'une petite équipe de conseillers juridiques);
- Droits de la personne, en particulier en ce qui concerne le renforcement des institutions; et
- Professionnalisation de la Police nationale haïtienne (au moyen d'une équipe restreinte de consultants).

II. STRUCTURE ET PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉS

9. Sous la direction générale du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de Mission (RSSG/CDM), la Mission spéciale comportera trois piliers principaux – Affaires politiques; Gouvernance, justice et renforcement des institutions; et Droits de la personne et sécurité – un Bureau d’information et un Bureau d’appui administratif. Les décisions relatives à la création de bureaux régionaux – y compris la décision de maintenir en service le Bureau de Cap Haïtien qui, une fois effectuée la réduction du personnel du pilier Sécurité, ne consistera plus que d’un seul employé international – dépendront du volume disponible des ressources. Le plan de travail proposé recouvre une période de 12 mois, à l’exception des projets liés à la PNH, pour lesquels des périodes plus courtes sont prévues (voir les paragraphes 16 et 18); et d’un projet de formation d’une équipe de conseillers juridiques pour les activités électorales, pour lequel une période de 18 mois est prévue (voir paragraphe 30).

A. Bureau du RSSG/CDM

10. Pour assister le RSSG/CDM en sa qualité d’autorité dont la fonction de surveillance englobe tous les travaux et activités de l’OEA dans le pays, on dotera son bureau du personnel suivant:

- i. Un Chef des services, qui assurera la mise en oeuvre par les piliers et bureaux de la Mission spéciale des décisions et directives du RSSG, traitera des différentes questions qui se posent au niveau du bureau principal du RSSG, le cas échéant, et préparera des rapports de situation et des rapports spéciaux à l’intention du RSSG et du siège de l’OEA.
- ii. Un Chef de la sécurité, qui sera chargé de l’ensemble de la protection et sûreté des membres de la Mission spéciale et de donner des orientations stratégiques et administratives pour toutes les questions de fond et de fonctionnement liées à la sécurité. Dans l’exercice de ses fonctions, le Chef de la sécurité sera en liaison avec la MINUSTAH, d’autres membres de la Communauté internationale et des représentants du gouvernement.
- iii. Un Assistant, qui sera chargé de coordonner les services d’appui administratif, d’établir les priorités en ce qui concerne les tâches administratives à accomplir, d’examiner périodiquement l’efficacité des procédures administratives et de soumettre des propositions en temps opportun.
- iv. Un conseiller juridique national;
- v. Un Secrétaire exécutif (recruté localement).

B. Bureau du Chef adjoint de mission (CADM) – Pilier Droits de la personne et sécurité

11. En plus des tâches propres à son poste, consistant notamment à aider le RSSG à gérer de façon efficace la Mission spéciale et à assumer les responsabilités du RSSG/CDM en son absence, le CADM fera aussi fonction de Directeur du pilier Droits de la personne et sécurité.

i. Droits de la personne

12. Le CADM sera chargé de planifier et de mettre en oeuvre toutes les activités et projets liés au renforcement de la capacité d'ONG locales de promotion des droits de la personne – dont des organisations de femmes, des groupes vulnérables et des personnes travaillant au règlement des conflits – et d'institutions d'État telles que le Bureau de l'Ombudsman. La promotion et la protection des droits de la personne, y compris les activités de sensibilisation, feront aussi partie intégrante des travaux de ce pilier. Ayant présent à l'esprit le fait que le respect des droits de la personne doit être une question interdisciplinaire dans tous les aspects des travaux et activités de la Mission spéciale, le Directeur des droits de la personne travaillera en étroite collaboration avec d'autres piliers et bureaux pour assurer l'intégration systématique des principes de droits de la personne, des mécanismes et des instruments y afférents, en particulier de ceux qui sont prévus par le Système interaméricain.

13. Dans le cadre du processus de planification des futures activités faisant partie de ce pilier, les services de la Mission spéciale ont tenu de vastes réunions avec des dirigeants des principales ONG de promotion des droits de la personne en Haïti, y compris celles qui s'intéressent à l'égalité des sexes. Elles ont toutes accueilli favorablement la proposition d'une approche proactive de la Mission spéciale visant à renforcer leur capacité d'exécuter leur programme de travail.

14. Quelques exemples d'activités qui seront menées figurent ci-dessous (leur coût estimatif s'élève à EU\$ 300 000):

- Renforcer la capacité des institutions d'État (y compris la PNH) et des ONG d'offrir une formation dans le domaine des droits de la personne et du règlement des conflits, ciblée sur plusieurs groupes déterminés (agents de l'État, hauts fonctionnaires, société civile, journalistes, groupes vulnérables, etc.);
- Renforcer la capacité des institutions de promotion des droits de la personne de rédiger des rapports et d'analyser des données;
- Faciliter la création de programmes de formation des ONG concernant les enquêtes sur les droits de la personne, y compris la réception et le suivi appropriés des plaintes ou renforcer les programmes déjà en place;
- Apporter une assistance technique et financière à la création de centres de documentation, de bibliothèques universitaires et d'institutions d'études supérieures sur les droits de la personne, et/ou au renforcement de ceux qui existent déjà;
- Offrir une assistance technique et financière, le cas échéant, aux institutions de promotion des droits de la personne;
- Pousser plus avant l'élaboration d'un projet antérieur OEA-OPC (Office de protection du citoyen/de la citoyenne), commencé en 2002, sur la sensibilisation du public aux programmes de vulgarisation de l'OPC (sur la demande de l'OPC);
- Resserrer les relations de travail avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et ses Rapporteurs spéciaux, en particulier ceux qui sont chargés des thèmes de la liberté d'expression et des droits de la femme. La Mission spéciale apportera notamment une assistance sur des questions de fond et de logistique aux missions de la CIDH en Haïti, ainsi qu'une assistance aux programmes de formation et aux activités de promotion;

- Renforcer la capacité des institutions nationales de promotion des droits de la personne de nouer des relations de travail avec le Système interaméricain pour la protection des droits de la personne, en particulier pour la présentation de pétitions.

15. Pour assurer la réalisation de ces activités, ce pilier devra se doter de quatre employés internationaux au moins (en plus du CADM) et se munir d'un appui administratif approprié.

ii. Sécurité

16. Les effectifs du pilier Sécurité seront comprimés pour former une équipe de six conseillers en matière policière qui seront directement responsables devant le CADM. Cinq d'entre eux accompagneront et aideront la PNH dans le cadre d'un projet de sélection de six mois – qui sera lancé immédiatement et sera exécuté conjointement par l'OEA et le Département d'État des États-Unis. Ils seront chargés de passer au crible les nouvelles recrues, les officiers de police actuels et les vétérans de l'armée qui souhaitent être pris en considération pour intégrer les forces de police. Le coût estimatif d'exécution de ce projet, qui sera financé au moyen d'une contribution financière accordée par les États-Unis à la Mission spéciale, s'élève à EU\$ 414 500.

17. Également sous l'autorité du CADM, un sixième membre du pilier Sécurité sera nommé Conseiller principal des questions de sécurité pour assurer la liaison de la Mission spéciale avec la Police nationale haïtienne tout en servant de conseiller technique auprès du Directeur général de la PNH.

18. Le pilier Sécurité exécutera un projet visant à remettre en état le poste principal de la PNH dans le Département du Sud Est (Jacmel). Ce projet sera financé par une contribution du gouvernement canadien. Il aura une durée d'environ deux mois et sera supervisé par un consultant/conseiller technique; son coût estimatif est de EU\$ 75 000. Un projet analogue sera amorcé dans le Département du Nord (Cap Haïtien) et aura un coût estimé à EU\$ 25 000.

C. Pilier Affaires politiques

19. Le Directeur du pilier Affaires politiques donnera des conseils politiques au RSSG/CDM en assurant le suivi et l'analyse de la situation politique en Haïti; supervisera et coordonnera un projet de renforcement des partis politiques et fera la liaison avec les membres de la communauté internationale, les partis politiques, les groupes de la société civile et des hauts fonctionnaires pour les questions politiques. Deux employés internationaux seront nécessaires à la conduite des activités de ce pilier, en plus du Directeur.

- Projet relatif aux partis politiques

20. L'objectif général de ce projet sera de renforcer la capacité et l'organisation des principaux partis politiques haïtiens et de faciliter la participation des partis politiques régionaux au processus électoral. La Mission spéciale propose de créer des "bureaux (régionaux) d'appui aux partis politiques" dans les onze circonscriptions électorales que comporte le pays. Chacun des 11 bureaux sera doté de deux ressortissants haïtiens, qui seront en mesure de gérer le bureau et d'entretenir le matériel technique. Chaque bureau sera équipé d'un générateur, de deux ordinateurs, d'une imprimante, d'une machine à photocopier, d'un télécopieur et de fournitures de bureau. Le recours

aux services d'appui sera limité aux six partis politiques ou coalitions qui ont obtenu le plus grand nombre de voix aux trois dernières élections.

21. En établissant un soutien régional aux principaux partis politiques haïtiens, la Mission spéciale vise aussi à accroître la capacité locale d'organiser la représentation dans chaque bureau de vote les jours d'élection. Le coût estimatif d'exécution de ce projet s'élèvera à EU\$1 million.

D. Pilier Gouvernance, justice et renforcement des institutions

22. Le Directeur du pilier Gouvernance et justice sera chargé en général des domaines du mandat de la Mission spéciale ayant trait à la gouvernance, (y compris la décentralisation), à la primauté du droit, au renforcement des institutions d'État et, en étroite collaboration avec le CADM, aux aspects des droits de la personne liés à la lutte contre l'impunité.

i. Décentralisation

23. Pour renforcer le processus démocratique en Haïti, il est nécessaire de créer l'infrastructure institutionnelle de base afin de faciliter une participation accrue à la gouvernance au niveau local. L'enjeu consiste à établir des modalités appropriées et efficaces pour l'élection et le fonctionnement des assemblées territoriales à partir des Assemblées des sections communales (ASEC) directement élues par l'intermédiaire des assemblées municipales et départementales, au Conseil interdépartemental.

Objet

24. Ce programme a pour objet de renforcer la démocratie en encourageant la participation à la gouvernance au moyen d'une décentralisation efficace du pouvoir central, conformément à la Constitution haïtienne de 1987.

Objectif

25. Le principal objectif du programme est de créer des assemblées territoriales qui soient en mesure d'assumer leurs responsabilités conjointement avec celles des conseils municipaux correspondants chargés des tâches administratives décentralisées à chaque échelon.

Activités

26. Les activités principales, dont le coût estimatif s'élève à EU\$1 million comprendront:

- le recrutement d'experts en communications et d'experts juridiques haïtiens chargés de soumettre des recommandations réalistes émanées de consensus au Conseil électoral provisoire (CEP) pour l'élaboration et la mise en place d'unités de base décentralisées.
- le lancement d'une campagne d'information du public visant à dégager un consensus, à sensibiliser davantage l'opinion et à encourager la participation à la création des assemblées territoriales.

27. De plus, dans le domaine de la décentralisation et du renforcement des institutions, la Mission spéciale entend aussi renforcer les capacités – aux niveaux national et local – des fonctionnaires des institutions d'État. Elle offrira une formation qui contribuera au renforcement de la capacité des nouveaux élus de s'acquies de leurs tâches et de leurs fonctions. À cette fin, elle appliquera un programme comportant des cours de formation et des ateliers sur la bonne gouvernance, l'organisation de l'État conformément à la constitution, les devoirs et responsabilités des autorités, des agents de l'État et des hauts fonctionnaires à tous les échelons. Le coût estimatif des activités s'inscrivant dans ce domaines s'élève à EU\$ 100 000.

ii. Administration publique

28. À ce stade crucial du processus de transition, le gouvernement de transition a désespérément besoin de spécialistes compétents et doués qui soient en mesure d'apporter le type d'expérience et d'expertise nécessaires à l'exécution de ses programmes. La Mission spéciale s'efforcera de répondre à ce besoin en rehaussant la capacité des institutions d'État de formuler les mesures à adopter et de les appliquer.

- Renforcement institutionnel de l'administration publique

29. L'une des activités principales consistera à recruter plusieurs consultants haïtiens de haut niveau, dont certains dans la diaspora haïtienne, qui mettront leurs connaissances techniques au service des différentes entités gouvernementales. À l'intérieur de ce cadre, la Mission spéciale, en collaboration étroite avec le Bureau du Premier Ministre, élaborera et gèrera un projet destiné à recruter 20 consultants haïtiens qui seront affectés à différentes institutions, dont à des cabinets de ministères clés. Les experts présenteront un rapport trimestriel sur leurs activités. Ils seront titulaires d'un contrat de l'OEA et leurs salaires seront versés sur une base mensuelle après réception par la Mission spéciale d'un rapport d'évaluation satisfaisante de leur travail établi par son homologue national. Le coût estimatif de ces activités s'élève à EU\$ 1million.

iii. Processus électoral et renforcement des institutions

30. Les activités relevant de ce domaine ont pour objet de soutenir et de compléter l'action de l'OEA liée au processus électoral (voir le paragraphe 7 ci-dessus), en facilitant l'application des procédures et des mécanismes juridiques se rapportant aux activités électorales pendant les périodes précédant ou suivant les élections de 2005 ou au cours du déroulement de celles-ci. À cet effet, une équipe de surveillance, composée de cinq experts internationaux et de cinq consultants haïtiens, sera constituée. Leurs activités viseront à renforcer les institutions juridiques ayant trait au processus électoral dans des domaines spécifiques du droit, en particulier le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit pénal. Dans ce contexte, la Mission spéciale apportera une assistance technique au Conseil électoral provisoire (CEP) sur des questions juridiques, en rapport avec ses fonctions quasi judiciaires, pour faire respecter les procédures applicables à la contestation des affaires qui tombent sous le coup de la loi électorale haïtienne. La Mission spéciale prêtera aussi son assistance à l'élaboration d'un train de mesures extraordinaires, en collaboration avec le Ministère de la Justice ainsi que le pouvoir judiciaire, en particulier les juges présidant les Tribunaux de première instance au niveau national, pour faciliter le traitement des questions juridiques liées au processus électoral. Le coût estimatif des premières activités sera de EU\$100 000.

iv. Justice et primauté du droit

31. Le programme proposé vise à renforcer le secteur de la justice pour apporter quelques améliorations immédiates à l'administration de la justice et établir les fondations des futures réformes.

- Renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire

32. Les activités comprendront une assistance technique, des consultations et des activités de formation destinées à actualiser la législation clé régissant le statut de tous les magistrats, l'école de magistrature, le Conseil supérieur des magistrats, ainsi que la loi organique régissant le Ministère de la justice et/ou à adopter de telles législations. La Mission spéciale contribuera aussi à la création du système et des protocoles nécessaires à l'application de cette législation.

- Rétablissement de la mémoire institutionnelle et renforcement de la capacité de planification du Ministère de la justice

33. La Mission spéciale apportera une assistance technique à une nouvelle unité créée au sein du Ministère de la justice qui aura pour mandat de chercher, de compiler, de restaurer et d'enregistrer les documents classés dans les archives du Ministère. Cette nouvelle unité, ou Secrétariat à la planification et à la coordination, établira un système durable pour la tenue des dossiers officiels se rapportant aux initiatives de réformes passées et futures. Cette composante de la Mission spéciale visera aussi à renforcer la capacité administrative et de planification stratégique du personnel du Ministère.

- Activités de formation à l'intention des fonctionnaires de justice

34. Le système judiciaire d'Haïti souffre d'une pénurie grave de fonctionnaires bien formés, y compris de juges et de personnel d'appoint. La Mission spéciale mettra en place de nouvelles activités de formation aux questions de fond liées aux enquêtes criminelles et judiciaires, notamment aux délits économiques, actes de corruption et cas de violation grave des droits de la personne. Elle fournira aussi aux tribunaux de la documentation juridique et du matériel de base, tels que des exemplaires du code civil en français et en créole à tous les juges et ministères publics. Le coût estimatif s'élèvera à EU\$ 250 000.

E. Bureau de l'information

35. Ce Bureau sera composé de deux experts en médias et communications, dont l'un fera fonction de porte-parole; il sera aussi nécessaire de recruter localement un assistant pour les relations publiques. Ils seront chargés d'assurer des communications intérieures et extérieures efficaces au profit de la Mission spéciale. Le porte-parole servira aussi d'agent de liaison de la Mission spéciale avec la presse locale et internationale, en ayant pour tâche d'expliquer le mandat et les activités de la Mission au grand public.

36. Dans l'objectif général d'améliorer l'effet des messages transmis au public par la Mission spéciale sur son mandat et ses activités, le Bureau décrira clairement ses travaux dans trois domaines principaux:

- Perfectionner les communications internes pour assurer la collecte d'informations exactes et complètes pour son usage interne ainsi que l'usage externe (y compris la mise en place d'un réseau informatique local pour le partage non seulement de la documentation, mais aussi de l'information entre membres de la Mission spéciale).

- Adopter une approche proactive à l'égard des médias

Certaines des activités prévues à ce titre consistent à suivre minutieusement et régulièrement la presse tant locale qu'internationale; proposer aux médias des histoires et des sujets à traiter; renforcer le site Web de la Mission spéciale pour en faire une source fiable d'information; maintenir des relations étroites avec les services de communications de la MINUSTAH, le gouvernement de transition et d'autres homologues importants en vue d'échanger des informations et participer à des activités communes.

- Préparer une campagne de sensibilisation du public au rôle de l'OEA dans le processus électoral à mettre en place au début de la campagne électorale.

À cette fin, le Bureau de l'information mènera les activités suivantes: création d'un slogan et de présentations visuelles; production et distribution de brochures, de T-shirts et d'autres matériel imprimé; production et diffusion/publication de spots et d'annonces et présentations aux groupes de la société civile et aux organisations.

F. Bureau d'appui administratif

37. Ce Bureau sera dirigé par le Chef de l'administration qui sera responsable devant le RSSG/CDM. Il sera chargé de l'ensemble de la planification, de l'élaboration, de la gestion et de l'exercice de toutes les fonctions administrative, logistiques et financières, ainsi que des services d'appui généraux et techniques nécessaires pour mener à bien les activités fondamentales de la Mission spéciale d'une manière efficace et efficiente. Le Chef de l'administration sera aussi chargé de préparer des propositions de financement, d'assurer le suivi des adjudications de marché et de rédiger des rapports sur la gestion et l'utilisation des fonds alloués à la Mission spéciale par les pays contributeurs.

III. BESOINS EN PERSONNEL ET COÛTS ESTIMATIFS

38. Cette proposition prévoit que la Mission spéciale fonctionnera avec 28 employés internationaux. Les premières estimations au titre de son coût de fonctionnement s'élèvent à EU\$3,795 millions; de plus, le coût estimatif d'exécution des programmes s'élève à EU\$4,265 millions, soit un montant total de EU\$8,06 millions (voir les Annexes).

39. Il importe de noter que les coûts estimatifs des activités et programmes décrits dans le présent document de référence sont préliminaires; ils ne sont présentés qu'à titre indicatif des besoins minimums et pourront être modifiés après que le Conseil permanent aura confié un nouveau mandat à la Mission spéciale.

**MISSION SPÉCIALE DÉTACHÉE PAR L'OEA EN HAÏTI – PROPOSITION RELATIVE
AUX BESOINS EN PERSONNEL
POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE JUILLET 2004 ET JUIN 2005
(Sujette à modification)**

BUREAU / PILIER	PERSONNEL INTERNATIONAL
Bureau du RSSG/CDM	4
Bureau du CADM/Droits de la personne & Sécurité	11
Affaires politiques	3
Gouvernance, Justice & Renforcement des institutions	4
Bureau de l'information	2
Administration	4
TOTAL	28

Annexe II

**COÛTS ESTIMATIFS DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES
POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE JUILLET 2004 ET JUIN 2005
(Sujet à modification)**

BUREAU/PILIER		COÛT ESTIMATIF (dollars EU)	
		Par domaine	Pilier, total
Droits de la personne et sécurité	Activités concernant les droits de la personne visant à renforcer les ONG	300 000	814 500
	Projet de sélection PNH (6 mois)	414 500	
	Remise en état du poste de la PNH Département du Sud Est (2 mois)	75 000*	
	Remise en état du poste de la PNH Département du Nord (2 mois)	25 000	
Affaires politiques	Projet relatif aux partis politiques	1 million	1 million
Gouvernance, Justice et renforcement des institutions	Décentralisation (y compris experts techniques, campagne d'information du public et formation des agents de l'État)	1,1 million	2,45 millions
	Administration publique (recrutement de 20 consultants nationaux pour les Ministères clés)	1 million	
	Lancement du programme d'appui juridique au Projet de l'OEA relatif aux élections**	100 000	
	Justice et primauté du droit (formation à l'intention des fonctionnaires de justice)	250 000	
TOTAL		EU\$ 265 millions	

Il est à prévoir que la plupart de ces programmes (dont le coût n'est pas pris en compte dans le coût de fonctionnement) seront financés au moyen d'une contribution d'un montant de EU\$ 4,9 millions à la Mission spéciale provenant du gouvernement des États-Unis.

* Des fonds au titre de ce projet particulier ont déjà été reçus du Gouvernement canadien.

**La durée prévue de ce programme est de 18 mois; son coût devra faire l'objet d'une révision.

MISSION SPÉCIALE DÉTACHÉE PAR L'OEI EN HAÏTI – COÛTS ESTIMATIFS DE FONCTIONNEMENT
(Pour la période comprise entre juillet 2004 et juin 2005 –Sujet à modification)

RUBRIQUE	RSSG/CDM	CADM/DR. PER.	AFFAIRES POL.	JUSTICE/GOUV.	INFORMATION	FONCTIONNEMENT	TOTAL PARTIEL
Personnel International	436 800,00	535 200,00	266 400,00	350 400,00	168 000,00	326 400,00	2 083 200,00
Personnel local	20 400,00	32 400,00	14 400,00	21 600,00	21 600,00	122 400,00	232 800,00
Voyages	13 184,00	8 832,00	8 068,00	3 912,00	8 344,00	12 356,00	54 696,00
Communications	20 880,00	13 680,00	-	6 000,00	10 080,00	165 708,00	216 348,0
Mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures de bureau	-	-	-	-	26 950,00	17 600,00	44 550,00
Achat de matériel	-	-	-	-	-	-	-
Véhicules	-	-	-	-	-	146 000,00	146 000,00
Location de matériel	-	-	-	-	5 000,00	-	5 000,00
Entretien des véhicules	-	-	-	-	7 200,00	179 400,00	186 600,00
Location du bureau	-	-	-	-	-	144 000,00	144 000,00
Entretien des bâtiments	-	-	-	-	-	114 000,00	114 000,00
Activités et couverture médiatiques	-	-	-	-	5 000,00	-	5 000,00
Assurance	15 960,00	30 960,00	3 240,00	20 000,00	10 480,00	22 400,00	103 040,00
Divers	40 000,00	45 000,00	25 000,00	35 000,00	185 000,00	000,00	425 000,00
Autres	-	-	-	-	35 000,00	-	35 000,00
TOTAL	547 224,00	666 072,00	317 108,00	436 912,00	482 654,00	1 345 264,00	3 795 234,00